

Anciens combattants

M. Cossitt: Puis-je alors retirer l'appel du quorum. Je me rends compte que le député de London-Est (M. Turner), le ministre du Travail (M. Regan), le président du Conseil privé (M. Pinard) et de nombreux autres, se sont précipités à leur place lorsque j'ai demandé s'il y avait quorum. Mais d'après ce qu'a dit notre savant ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est très ferré sur la question du Règlement, ils ont le droit de le faire. Je retire donc ma demande. J'essayais simplement de faire remarquer qu'il y a souvent très peu de députés à la Chambre. En voici un autre qui arrive.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne sais pas s'il est nécessaire que le président du Conseil privé (M. Pinard) prenne la parole à ce sujet. J'ai consulté Beauchesne et je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison. Si je me souviens bien, la dernière fois qu'on avait demandé s'il y avait quorum à la Chambre dans des circonstances semblables, la présidence avait chargé le greffier adjoint de déterminer qui, parmi les députés présents, était dans cette enceinte au moment où la demande avait été faite. La présidence ne peut revenir en arrière dans le temps car elle devrait alors se prononcer sur la présence ou l'absence de chaque député. Je ne peux que demander au greffier adjoint de faire le compte maintenant. A moins que d'autres députés ou le président du Conseil privé—qui semblait vouloir invoquer le Règlement il y a un instant—désirent prendre la parole, je suivrai les conseils du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Il y a maintenant 30 députés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il y a donc quorum.

[Français]

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, je dois faire remarquer que Charlottetown est en mesure d'offrir à l'administration centrale tout ce qu'il lui faut pour y poursuivre sa tâche et pour continuer de dispenser des services adéquats aux anciens combattants canadiens et aux personnes à leur charge. La ville de Charlottetown a été choisie parce qu'elle compte des effectifs de soutien administratif et d'écritures, dont les membres peuvent être aisément formés et affectés aux opérations du ministère et des organismes. On y trouve également une université régionale qui nous alimentera en personnel spécialisé compétent, ainsi que des résidents bilingues. Autre facteur essentiel au bon fonctionnement d'un bureau central ayant de nombreuses ramifications dans le pays tout entier, Charlottetown possède un réseau perfectionné de communication et de transport. En outre, les employés peuvent trouver un logement à prix raisonnable à l'Île et il est possible d'y en construire d'autres éventuellement.

La réinstallation des affaires des anciens combattants comporte de nombreux avantages pour la ville.

L'emplacement stratégique à la limite de la zone commerciale de Charlottetown apportera un essor économique pressant et revitalisera le commerce de détail dans ce secteur. Le nouvel édifice de l'administration centrale rehaussera le secteur immédiat...

[Traduction]

Une voix: Lisez le Règlement.

Une voix: Je n'ai pas besoin de le lire, je le connais.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Le rappel au Règlement au sujet du quorum intéresse sûrement tous les députés. Mais s'ils veulent en parler, ils devraient invoquer le Règlement et chercher à obtenir la parole de la présidence. Autrement, la courtoisie impose que nous laissions le député qui a la parole terminer ses remarques sans interruption.

[Français]

... je dois dire que c'est l'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne) qui a la parole.

M. Dionne (Chicoutimi): Merci à nouveau, monsieur le président.

Le nouvel édifice de l'administration centrale rehaussera le secteur immédiat, et le projet relatif aux Affaires des anciens combattants engendrera probablement d'autres initiatives de réaménagement de la part du secteur privé. Il y a quelque temps déjà, les Affaires des anciens combattants ont annoncé le plan de déménagement par étapes du personnel du bureau central à Charlottetown. Selon ce plan, tous les employés du bureau central des Affaires des anciens combattants sont censés être réinstallés à Charlottetown en 1983.

Lorsque la décision de déménager a été annoncée, le ministre des Affaires des anciens combattants a garanti que la qualité des services ne baisserait pas, et que la clientèle d'anciens combattants continuerait de recevoir, avant, pendant et après le déménagement, les services de qualité supérieure qui lui ont toujours été dispensés. Le ministre a réitéré qu'il respecterait cet engagement et à ces mêmes garanties. Le groupe d'étude sur le déménagement des Affaires des anciens combattants est chargé de planifier et d'exécuter le déménagement, tout en assurant le maintien de la qualité actuelle des services. De toute évidence, les planificateurs du groupe d'étude sont convaincus que le service à la clientèle ne sera aucunement affecté durant le déménagement car, autrement, cette réinstallation n'irait pas de l'avant comme elle le fait présentement. Pour faire en sorte que l'engagement du ministre soit respecté, il est important que le bureau central des Affaires des anciens combattants ait un effectif compétent chargé d'exécuter son mandat législatif et administratif. Cette mission sera accomplie grâce au déménagement des employés actuels et aux programmes de formation spéciaux qui ont été mis au point pour initier les nouveaux employés qui remplaceront ceux qui ne déménagent pas à Charlottetown.

Une importante question revient souvent à propos du déménagement, savoir quelles seront les répercussions sociales de ce déménagement prévu sur la population de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard? Le déménagement à Charlottetown entraînera la réinstallation d'un nombre assez considérable d'employés et de leur famille. Ces fonctionnaires noueront de nouvelles amitiés, se joindront à des associations, enverront leurs enfants à l'école, et leur conjoint cherchera un emploi. En d'autres termes, ils s'intégreront dans la collectivité et commenceront une vie nouvelle.